



Message des coprésidents

Dans cette édition de *L'observateur des courants*, nous avons tenu à souligner le besoin de transparence accrue dans le processus des politiques publiques, y compris l'élaboration de programmes de recherche scientifique et de surveillance globale, l'amélioration de l'accès public à l'information et l'instauration d'un dialogue plus ouvert entre les administrations publiques et les citoyens. Les principaux articles de la présente édition illustrent divers scénarios pour lesquels une transparence et une imputabilité accrues permettraient de renforcer et d'améliorer la protection de l'eau douce, y compris par le biais des initiatives suivantes :

- des recherches scientifiques indépendantes et la surveillance globale comme fondements d'une politique de gestion des eaux dans les sables bitumineux de l'Alberta;
- des organes de réglementation responsables et transparents pour diriger les processus d'évaluation environnementale au Canada;
- des organisations fondées sur la science et redevables au public, tel que la Commission mixte internationale qui surveille les accords transfrontaliers, y compris l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Vos tous dévoués à l'amélioration du plan d'action du Canada en matière d'eau douce, Norman Brandson et Robert W. Sandford

TABLE DES MATIÈRES

Pétrole, eau, science et démocratie.....	page 3
Plaidoyer pour un dialogue national sur la surveillance de l'environnement ...	page 5
Mise à jour : renégociation de l'AQEG page 7	
Le sixième Grand Lac.....	page 9
Projet de loi S-11 : une eau potable plus sécuritaire pour les Premières nations?	page 10
Le projet de recherche du champ de glace Columbia	page 11



Pour en savoir plus sur les actions que FLOW souhaiterait voir mises en œuvre par le gouvernement fédéral dans les dossiers couverts dans chacun des articles, cette icône renvoie les lecteurs aux sections pertinentes du rapport intitulé *Au courant*.

PÉTROLE, EAU, SCIENCE ET DÉMOCRATIE



Par Tony Maas et Jim Bruce

Le 17 juin, après 18 mois d'audiences, de réunions et de témoignages intermittents, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable interrompait soudainement son étude des répercussions de l'exploitation des sables bitumineux sur les ressources hydriques du Canada et ses membres convenaient de ne pas publier le rapport préliminaire. Puisque la dernière réunion du Comité sur la question s'est tenue à huis clos, le public pourrait ne jamais connaître les détails qui se cachent derrière une telle décision ni pourquoi elle a été prise. Faisant partie des 58 personnes ayant investi énormément de temps et d'efforts dans ce processus en témoignant devant le Comité, nous estimons troublant et déconcertant que les membres du Comité n'aient pu respecter leurs engagements en rapportant leurs conclusions aux Canadiennes et aux Canadiens.



RETOUR SUR

AU COURANT...

Priorité 2 : Gestion des impacts des changements climatiques et production d'énergie

Priorité 7 : Développement de compétences en sciences de l'eau de classe mondiale

En fait, l'inaction constitue un assaut contre le processus démocratique et risque de retarder davantage toute mesure concrète qui pourrait éventuellement être prise par le gouvernement fédéral en vue de protéger les ressources d'eau douce et les écosystèmes dans la région des sables bitumineux. Cela reflète également des tensions croissantes entre les partis politiques canadiens quant à l'ampleur et au rythme des projets d'exploitation des sables bitumineux ainsi qu'au rôle du gouvernement en matière de surveillance et

de réglementation des répercussions de ces projets.

Le gouvernement fédéral a des responsabilités constitutionnelles et fiduciaires en matière de protection et de réglementation des répercussions de l'exploitation des sables bitumineux sur les ressources hydriques et les écosystèmes du Canada. En effet, la protection des pêches continentales et de l'habitat aquatique ainsi que des droits des peuples autochtones, la prévention de la pollution et la résolution des différends entre provinces et territoires en lien avec les eaux transfrontières relèvent toutes du gouvernement fédéral.

Pour s'acquitter de ces responsabilités de façon efficace, il faut disposer de connaissances et d'informations scientifiques solides ainsi que de programmes de recherche scientifique et de surveillance adéquats de manière à générer ces connaissances et ces informations; pourtant, l'érosion des capacités et des investissements dans les sciences et la surveillance hydriques est constante au Canada. À une certaine époque, les chercheurs du gouvernement du Canada comptaient parmi les meilleurs au monde dans le domaine des sciences et de la surveillance de la ressource eau. Le programme canadien des lacs expérimentaux a notamment reçu les éloges de la communauté internationale comme l'un des plus réussis de l'histoire en politiques et sciences environnementales lorsqu'il a permis de confirmer que l'eutrophisation pouvait être contrôlée en réduisant les intrants de phosphore. Grâce à ce programme, des critères de gestion du phosphore ont été instaurés dans plusieurs pays, dont le Canada. Les lacs Érié et Ontario ont commencé à se rétablir et la prolifération des algues bleues s'est résorbée en quelques années seulement. Aujourd'hui, l'absence de projets de recherche appliquée, axée sur les politiques, et l'absence de surveillance à long terme hypothèquent considérablement l'efficacité de la gouvernance de l'eau et la transparence des



Photos gracieuseté de David Dodge, SNAP (www.oilsandswatch.org)

décisions entourant les ressources d'eau douce.

Tandis que le rapport du Comité ne verra jamais le jour¹, les 300 pages de témoignages fournis par les représentants de l'industrie, les gouvernements, les Premières nations, les universitaires et les ONG sont accessibles au grand public. Parmi les nombreuses préoccupations soulevées et les recommandations formulées dans ces pages, plusieurs insistent sur l'importance des données scientifiques fiables, des nouvelles connaissances et des systèmes de surveillance éprouvés comme fondements d'un système de gouvernance de l'eau transparent. En ce qui a trait aux sables bitumineux, il semblerait que les opérations se déroulent largement en l'absence de ces trois critères.

Bien qu'une étude réalisée en 2003 ait révélé que les polluants utilisés dans les sables bitumineux pouvaient être toxiques pour les poissons de la rivière Athabaska, des fonctionnaires d'Environnement Canada sont venus témoigner devant le Comité pour dire qu'ils n'avaient réalisé aucune étude additionnelle sur le terrain pour vérifier la toxicité pour les poissons. Des rapports produits par l'Alberta Research Council et le Conseil des académies canadiennes ont conclu que des projets d'extraction dans les sables bitumineux ainsi que des perturbations engendrées dans les nappes phréatiques peu profondes par l'extraction en surface avaient eu lieu en dépit de l'absence de données suffisantes sur le régime des eaux souterraines de la région. Plusieurs témoins ont indiqué que les projets miniers nécessitant des retraits d'eau de la rivière Athabaska étaient approuvés sans évaluation appropriée des impacts cumulatifs sur les débits de la rivière et sur l'habitat des poissons, et sans tenir compte de la baisse récente des débits ni de nouvelles baisses éventuelles provoquées par les changements climatiques. Les répercussions en aval dans le réseau hydrographique du Mackenzie n'ont fait l'objet d'aucune étude approfondie. Le professeur David Schindler, le plus éminent écologiste et spécialiste de l'eau au Canada, a souligné que les

activités de surveillance dans la rivière Athabaska qui relevaient jadis du gouvernement fédéral avaient été transférées au gouvernement de l'Alberta, qui à son tour avait placé la plupart de ces activités entre les mains de l'industrie. Plus précisément, Schindler, citant une étude fédérale sur le Regional Aquatic Monitoring Program (RAMP) – le groupe multilatéral financé par l'industrie et chargé de surveiller les niveaux de pollution dans les eaux de la rivière – a indiqué que RAMP modifiait constamment ses méthodes d'analyse, dont le type de polluant étudié et ses méthodes d'échantillonnage, « tous des facteurs qui enfreignent les principes de base d'un programme de surveillance. »

Les travaux de Schindler ont également révélé que les polluants atmosphériques issus des opérations dans les sables bitumineux étaient transportés en aval, déposés sur la neige et la végétation et contribuaient à contaminer les écoulements vers les eaux situées en aval.

En résumé, le Canada a raté une occasion en or d'accroître la transparence en ce qui a trait aux aspects environnementaux des projets d'exploitation des sables bitumineux. Un rapport franc émis par le Parlement aurait pu engendrer de nombreuses améliorations en matière de surveillance et de gestion de l'environnement dans le cours supérieur du bassin Mackenzie. L'abandon du rapport ne fait que renforcer les soupçons au Canada et au sein de la communauté internationale, à savoir qu'on nous cache encore beaucoup de choses sur les répercussions environnementales des projets d'exploitation dans les sables bitumineux de l'Alberta. **E**

¹ En l'absence de consensus, le Caucus libéral sur l'eau publiait le 18 août 2010 son propre rapport intitulé *La dimension cachée : L'eau et les sables bitumineux*. Le NPD et le Parti conservateur ont annoncé leur intention de publier leurs propres rapports. Le gouvernement n'est pas tenu de suivre les recommandations formulées dans ces rapports.

PLAIDOYER POUR UN DIALOGUE NATIONAL SUR LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

« La plupart des indicateurs confirment que la performance environnementale du Canada est la pire parmi tous les pays industrialisés. Nous avons de gros problèmes. »

(LE PREMIER MINISTRE STEPHEN HARPER LORS D'UNE ENTREVUE DE FIN D'ANNÉE SUR LES ONDES DE CTV, LE 23 DÉCEMBRE 2006)

Par Ralph Pentland et Merrell-Ann Phare

Le budget 2010 du gouvernement fédéral comprenait une multitude de changements proposés au processus d'évaluation environnementale. Une des propositions les

plus controversées portait notamment sur le transfert de la responsabilité des évaluations environnementales approfondies des grands projets énergétiques de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) vers l'Office national de l'énergie (ONE) et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Le ministre fédéral de l'Environnement, Jim Prentice, a affirmé que ce transfert de responsabilités visait seulement à « simplifier et à rationaliser » le processus et que « les principes des évaluations

environnementales ne changeraient pas. » Quoi qu'il en soit, le nouveau pouvoir discrétionnaire ministériel risque de diminuer l'importance de la participation du public et de réduire le degré de transparence si les pouvoirs décisionnels sont retirés du mandat de l'ACEE, qui se distingue nettement de celui des organes de réglementation directement liés à l'industrie de l'énergie.

Les détracteurs de ce transfert de pouvoirs craignent que le resserrement des liens entre l'industrie, l'ONE et la CCSN n'entraîne des décisions qui favorisent le développement au détriment de la protection de l'environnement.

En outre, des jugements récemment rendus par les tribunaux laissent présager que ce transfert aura des répercussions négatives sur l'exercice des responsabilités gouvernementales à l'endroit des peuples autochtones. La décision de la Cour fédérale en 2009 dans l'affaire *Brokenhead c. le Canada* précisait que le processus de l'ONE ne permettrait vraisemblablement pas d'évaluer les impacts des grands projets énergétiques sur les droits et les titres ancestraux des Premières nations. Il y a fort à parier que les Premières nations n'accepteront pas de laisser un processus qui charge ces organismes de régler les pipelines, le développement et le commerce énergétiques dans l'intérêt des Canadiens déterminer la manière dont les grands projets énergétiques affectent leurs droits ancestraux et issus de traités.

Ces changements, qui minent les principes de surveillance et de réglementation de l'environnement, s'inscrivent dans la foulée d'une tendance observée depuis vingt ans. Dans la même veine, les gouvernements ont également réduit le niveau de transparence en éliminant les rapports sur l'état de l'environnement, multiplié les entraves complexes



RETOUR SUR

AU COURANT...

Priorité 2 : Gestion des impacts des changements climatiques et production d'énergie

Priorité 4 : Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux

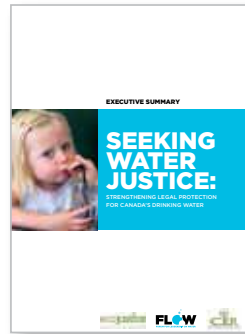
TABLEAU 1 : LE CANADA SE SITUE PRESQUE AU BAS DE L'ÉCHELLE DU CLASSEMENT 2010 DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

TITRE DE L'ÉTUDE	AUTEURS DE L'ÉTUDE	RANG DU CANADA
Les performances du Canada	Conference Board du Canada	15e sur 17 pays de comparaison
L'indicateur de performance environnementale	Le Yale Centre for Environmental Law and Policy et le Columbia University Center for International Earth Science and Information Network en collaboration avec le Forum économique mondial	46e sur 163 pays
La feuille d'érable au sein de l'OCDE - La performance environnementale du Canada	Rédigé par l'École de gestion des ressources et de l'environnement, Université Simon Fraser, et publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	24e sur 25 pays

d'ordre analytique pour l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires, instauré l'autoréglementation et d'autres mesures volontaires sans surveillance adéquate, affaibli l'application du principe de précaution et adopté une soi-disant « réglementation intelligente ». La dernière mesure en date vise précisément à promouvoir les intérêts économiques des entités visées par la réglementation. À la lumière de nombreuses comparaisons internationales (Tableau 1), le résultat net de ces mesures et d'autres changements antérieurs a été la détérioration de la performance environnementale du Canada, qui se classe aujourd'hui en queue de peloton des pays industrialisés. Ce genre de surveillance environnementale risque de dégrader considérablement l'environnement et de nuire à la santé humaine. Des études récentes ayant établi un lien entre la réglementation de l'environnement, la productivité et la compétitivité ont également révélé qu'une réglementation trop indulgente de l'environnement risquait de nuire irrémédiablement à notre économie (exemple : *The Porter Hypothesis at 20: Can Environmental Regulation Enhance Innovation and Competitiveness?* Document soumis par le président, Conférence « Porter at 20 », Université McGill, 27-28 juin 2010.)

Le premier ministre Stephen Harper et le ministre de l'Environnement Jim Prentice devront prendre une décision importante lorsque le Parlement reprendra ses travaux – ils devront démontrer aux Canadiennes et aux Canadiens si leurs affirmations initiales sur l'authenticité des évaluations environnementales tiennent oui ou non la route. Une commission d'examen fédéral a déterminé récemment que le projet de mine d'or et de cuivre Prosperity, en Colombie Britannique, était susceptible de causer de nombreux « effets négatifs importants sur l'environnement », y compris sur les poissons, l'habitat des poissons et les grizzlis ainsi que sur l'utilisation traditionnelle des terres par les Premières nations. MM. Harper et Prentice devront déterminer l'importance de cette évaluation par rapport à l'apport économique de 5 milliards de dollars prévu pour la province. En d'autres mots, cette évaluation environnementale permettra d'évaluer la force de l'engagement du gouvernement fédéral envers le processus d'évaluation environnementale et sa volonté d'y recourir pour éviter les effets négatifs de l'extraction débridée des ressources.

Les sondages nous ont appris que la majorité des Canadiennes et des Canadiens considéraient l'eau comme la ressource naturelle la plus importante du pays et étaient extrêmement préoccupés par la santé de nos lacs et rivières. Nous croyons que si les Canadiennes et les Canadiens connaissaient tous les faits et avaient l'occasion de prendre part à un débat ouvert, transparent et honnête, ils insisteraient pour doter le pays d'un régime de surveillance et de réglementation de l'environnement considérablement supérieur à celui en vigueur aujourd'hui. FLOW espère que le grand public aura l'occasion de participer à l'élaboration de solutions à long terme par le biais d'un débat public élargi sur une stratégie nationale de l'eau pour l'ensemble du Canada. **F**



NOUVEAU RAPPORT DE FLOW : DEMANDE DE JUSTICE POUR L'EAU

En mai 2010, FLOW publiait un nouveau rapport intitulé *Demande de justice pour l'eau : Raffermer la protection légale pour l'eau potable au Canada*. Corédigé

par Ecojustice et le Centre autochtone de ressources environnementales, le rapport révélait que dix ans après la tragédie de Walkerton, certaines collectivités canadiennes – en particulier des collectivités rurales et des Premières nations – étaient toujours aussi vulnérables aux incidents liés à la contamination de l'eau potable. Les risques sont attribuables à une infrastructure déficiente, à une mosaïque de lois provinciales et à l'absence de normes exécutoires en matière d'eau potable provenant du gouvernement fédéral. Le rapport réclame des normes exécutoires de niveau international appliquées de manière uniforme partout au Canada, des ressources pour assurer le service d'eau potable aux Premières nations ainsi que des rapports fiables et transparents sur l'état des réseaux d'eau potable de l'ensemble du Canada. Le rapport est accessible au lien suivant : www.flowcanada.org/fr/library/documents.

Dans son premier projet, FLOW s'attellera à définir la portée des rôles éventuels d'une Commission sur l'eau des Premières nations – la Commission pourrait s'avérer déterminante dans le renforcement des capacités des Premières nations à gérer l'eau sur leurs territoires et à s'impliquer davantage dans les discussions et les décisions entourant la gestion de l'eau à l'échelle nationale. FLOW compte

ensuite mettre sur pied un forum de spécialistes sur l'eau pour dénouer certaines impasses spécifiques liées à l'eau au Canada. Le premier forum se tiendra dans les Territoires du Nord-Ouest pour permettre aux gestionnaires de l'eau

FLOW ENTREPREND DE NOUVEAUX PROJETS AUDACIEUX

locaux d'accéder à des connaissances de niveau international pour la mise en œuvre de leur stratégie hydrique, tout en partageant leur approche novatrice en matière de consultation et de connaissances traditionnelles avec les autres administrations canadiennes. Ces projets seront rendus possible grâce au financement du projet Eau Bleue RBC.



MISE À JOUR : RENÉGOCIATION DE L'ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Par Jim Bruce et Marc Hudon

Comme nous l'affirmions dans l'édition d'hiver 2010 de *l'Observateur des courants*, nous avons l'occasion d'améliorer la transparence de nos processus décisionnels ainsi que la santé de l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent par le biais d'un certain nombre d'initiatives majeures portant sur la gouvernance de l'eau actuellement à l'étude, principalement l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL).

Ces études présentent l'avantage de lier les démarches entreprises dans les Grands Lacs avec celles découlant de l'Accord Canada-Ontario et du Plan Saint-Laurent. Les différentes administrations devraient chercher à coordonner les buts et les objectifs de ces plans de gestion afin d'assurer une approche constante et globale.

Avons-nous su tirer profit de cette occasion unique? Les observations présentées plus bas signalent des lacunes importantes dans le cadre de gouvernance actuel et un manque de transparence dans les processus

de renégociation et de développement qui empêchent la politique portant sur la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent d'aborder avec pertinence les défis actuels et les nouvelles menaces.

L'utilité de la refonte de l'AQEGL est indéniable. Après une série d'améliorations de la qualité de l'eau des Grands Lacs survenues dans les années 1970 et 1980 dans la foulée du premier AQEGL, et suite à son amendement en 1978, des signaux alarmants indiquent aujourd'hui un recul qui remonte au début des années 1990. Pour tous les Grands Lacs, à l'exception du lac Supérieur, les eaux à proximité du rivage sont à nouveau affectées par la prolifération des algues nuisibles et des problèmes de pollution connexes. L'appauvrissement en oxygène qui survient à nouveau pendant l'été et au début de l'automne dans les eaux de fond du lac Érié provoque des mortalités massives de poissons plus fréquentes. En tout, 40 des 43 secteurs préoccupants – des secteurs géographiques précis à fortes concentrations de pollution – n'ont toujours pas été entièrement nettoyés, et ce, plus de 30 ans après leur

recensement. Les émissions de produits chimiques toxiques dans l'atmosphère du bassin demeurent généralement préoccupantes, sauf pour certains contaminants comme les BPC, le DDT et quelques pesticides. Les émissions canadiennes sont une source importante de pollution, y compris en ce qui a trait aux produits cancérigènes connus comme le mercure. Ces polluants atmosphériques se déposent dans les lacs et contaminent l'eau et les sous-couches de sédiments.

Dans les années 1970 et 1980, les polluants provenaient essentiellement des eaux usées municipales et industrielles sommairement traitées et de l'excès de phosphore dans les détergents. Des ententes de collaboration entre les différentes administrations et l'industrie ont permis de régler la majeure partie de ces problèmes.

Contrairement aux menaces traditionnelles, les défis actuels et les nouvelles menaces qui guettent les Grands Lacs sont plus difficiles à circonscrire. Les principales sources de pollution présentes aujourd'hui sont beaucoup plus diffuses, sans compter qu'elles sont exacerbées par les changements climatiques. Des pluies torrentielles plus fréquentes augmentent le volume d'écoulements contaminés qui proviennent des terres agricoles et des égouts pluviaux surchargés des centres urbains. À mesure que le climat se réchauffe, la disparition de la couverture glacielle et le réchauffement des eaux provoquent des modifications dans les écosystèmes lacustres, prolongeant ainsi la période pendant laquelle les eaux de fond se trouvent sous conditions anoxiques (zones mortes). Pour régler ces problèmes, il faudra relancer l'effort visant à réduire la pollution chimique non localisée, y compris les contaminants atmosphériques.

D'autres problèmes qui affectent les Grands Lacs ne sont pas nécessairement nouveaux, mais tenaces. Les sédiments



RETOUR SUR AU COURANT...

Priorité 4 : Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux

Priorité 6 : Prévention des querelles entre juridictions et des exportations d'eau en vrac

Photo gracieuseté
d'Insight Imaging :
John A Ryan
Photography

toxiques lourdement pollués et les espèces envahissantes doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance et d'une gestion étroites. Les programmes de nettoyage des plages ont obtenu des résultats mitigés. En 2007, sur les 1500 plages étudiées dans les Grands Lacs, seulement les deux tiers étaient jugés propres à la baignade 95 pour cent du temps.

Ce genre de problème rend l'élaboration d'un AQEGL efficace à la fois nécessaire et complexe. Plusieurs points litigieux sont également apparus au cours du processus de renégociation. Le premier porte sur la gouvernance et le rôle de la Commission mixte internationale (CMI). En 1987, un Protocole de l'Accord original fut adopté par le Canada et les États Unis dans le but de redéfinir la structure de gouvernance qui coordonne les programmes des administrations fédérale, provinciales et d'État. Un Comité exécutif binational fut créé et permit d'instaurer un processus binational direct pour remplacer les activités jadis exercées par la CMI. Par conséquent, la capacité de la CMI à évaluer de façon scientifique les progrès réalisés et de produire des rapports publics était désormais compromise et la transparence réduite. FLOW croit fermement que le rôle et les capacités scientifiques de la CMI doivent être rétablis afin de promouvoir la transparence au sein du processus décisionnel dans la région des Grands Lacs et pour bien informer les citoyens.

Un deuxième débat fut soulevé lorsque vint le moment d'établir dans quelle mesure et de quelle manière le fleuve Saint-Laurent, au delà de sa zone internationale, était inclus dans l'AQEGL. Certains estiment que l'AQEGL est un traité international et, à ce titre, ne doit pas encadrer des eaux strictement nationales, tandis que d'autres font valoir que le fleuve Saint-Laurent, situé en aval des Grands Lacs, doit faire partie de l'Accord dans le cadre d'une approche axée sur l'écosystème. Après tout, le lac Michigan fait partie de l'AQEGL depuis 1987, bien qu'il soit situé entièrement en sol étatsunien.

L'intégration des questions de santé humaine dans l'AQEGL est un troisième point qui ne fait pas l'unanimité. Certains signes indiquent que la pollution affecterait le ratio homme-femme à la naissance, les taux de mortalité infantile et l'incidence de la maladie. Les groupes de défense de l'intérêt public réclament une surveillance accrue de la distribution des effets néfastes sur la santé afin de mieux cibler les mesures de contrôle de la pollution. Cette approche assurerait la conformité à l'article IV du Traité des eaux limitrophes, qui stipule que « les eaux définies au présent traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté. »

Cette année nous offre l'occasion unique de protéger la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour les générations futures. Il est primordial de renouveler l'engagement des institutions canadiennes dans le nettoyage des Grands Lacs à présent que l'administration Obama vient de consacrer 475 millions de dollars US par année au Great Lakes Restoration Program et au U.S. Great Lakes Regional Collaborative. Pour permettre au Canada de tirer profit de ces programmes et de ces initiatives novatrices, nos gouvernements devront avoir des engagements additionnels à proposer lorsqu'ils se présenteront à la table de négociation. **F**



EN AVOIR POUR SON ARGENT : INTRODUCTION À LA TARIFICATION DE L'EAU AXÉE SUR LA CONSERVATION

Les partenaires de FLOW au POLIS Project on Ecological Governance publiaient récemment un guide d'introduction à la tarification de l'eau axée sur la conservation intitulé *Worth Every Penny: A Primer on Conservation-Oriented Water Pricing*. Le guide offre de l'information économique et technique sur la mise en œuvre de la tarification de l'eau axée sur la conservation – en commençant par l'établissement de tarifs suffisamment élevés pour favoriser la conservation de l'eau. Le guide propose des exemples provenant du Canada et de l'étranger pour expliquer comment certaines collectivités sont parvenues à réduire leur demande d'eau et à améliorer la performance environnementale des services d'eau en évitant les répercussions négatives sur les familles à faible revenu. Le guide d'introduction est accessible au lien suivant : www.poliswaterproject.org.

LE CONSEIL DE LA FÉDÉRATION DÉVOILE SA CHARTE DE L'EAU

Le 6 août 2010, le Conseil de la fédération adoptait une *Charte de l'eau* reconnaissant l'obligation collective des Canadiennes et des Canadiens ainsi que des gouvernements d'agir comme gardiens responsables de l'eau. Le Conseil de la fédération regroupe les premiers ministres des 13 provinces et territoires. Il fut créé en 2003 en vue d'accroître la collaboration dans les relations intergouvernementales. L'intérêt du Conseil pour l'eau représente une occasion importante d'aborder certaines questions déterminantes comme l'élaboration de traités transfrontaliers qui protègent les administrations en aval des répercussions sur la qualité de l'eau ainsi que sur la quantité d'eau disponible. FLOW prévoit que la *Charte de l'eau* permettra d'améliorer le leadership sur les questions hydriques, en plus d'amener les gouvernements provinciaux et fédéral à collaborer pour mettre en place une stratégie nationale axée sur la protection de la plus importante ressource du Canada.

FLOW PARTICIPE À LA CRÉATION D'UN DIALOGUE BLEU : SÉRIE DE WEBINAIRES

Cet automne, les membres de FLOW participeront à une série de cinq webinaires animée par le POLIS Project on Ecological Governance intitulée *Creating a Blue Dialogue: Canadian Water Governance into the 21st Century* (Création d'un dialogue bleu : la gouvernance de l'eau au Canada au 21e siècle). Les webinaires porteront sur les idées nouvelles et les tendances en matière de gouvernance de l'eau qui émergent partout au pays et viseront l'établissement d'un dialogue continu afin d'élaborer une stratégie axée sur l'évolution des principes pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de gérer leurs ressources hydriques de façon durable. La série est offerte en partenariat avec le Réseau canadien de l'eau, le Living Water Policy Project, la Walter and Duncan Gordon Foundation, Water Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Des renseignements sont offerts au lien suivant : www.waterpolicy.ca/webinar



RETOUR SUR AU COURANT...

Priorité 4 : Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux

Priorité 6 : Prévention des querelles entre juridictions et des exportations d'eau en vrac

Par Norman Brandson

Au moment où le Canada doit relever un défi important en renégociant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL), il y a lieu de mentionner le « sixième Grand Lac » – le lac Winnipeg. Tandis que tous les regards sont rivés sur les cinq Grands Lacs de l'Est, le fait que le dixième plan d'eau douce au monde est à peu près dans le même état que se trouvait le lac Érié à la fin des années 1960 ne semble pas susciter autant d'intérêt.

Avec la fin de la saison des eaux libres pour l'année 2010, plusieurs estiment que le lac Winnipeg a connu sa pire saison à jour en ce qui a trait à la prolifération des algues bleues, provoquée par un enrichissement en matières nutritives largement attribuable aux sources agricoles et municipales. Pour la première fois de son histoire, le gouvernement du Manitoba a émis des avis publics sur les effets toxiques des algues bleues qui ont entraîné la fermeture de plusieurs plages situées sur les berges du lac Winnipeg.

Un rapport publié en novembre 2005¹, commandé par les gouvernements du Canada et du Manitoba, avait pour but de proposer des solutions pour rétablir la santé du lac. À l'approche du cinquième anniversaire de ce rapport, il y a lieu de relire le résumé de ses recommandations : ²

- > Les deux gouvernements signent un accord fédéral-provincial de 40 millions de dollars, renouvelable tous les cinq ans, portant sur la recherche, le nettoyage, la participation du grand public, l'intégration, la planification et la réalisation de rapports sur la performance (un accord provisoire est joint au rapport);
- > Le personnel technique du Manitoba et du Canada règle, ou convient d'un processus pour régler, la question de l'importance relative de l'azote et du phosphore dans l'eutrophisation du lac Winnipeg;
- > Une Charte sur la santé du lac Winnipeg est élaborée par le biais d'un processus auquel participent tous les principaux intervenants dans le bassin au Canada et aux États-Unis et sert de fondement pour l'institutionnalisation d'une approche intégrée, axée sur l'ensemble du bassin, pour restaurer le lac (une charte provisoire est jointe au rapport);
- > Les deux gouvernements prennent l'initiative d'élaborer ce mécanisme d'intégration interbassin, collaborant avec la Commission mixte internationale, la Commission des eaux des provinces des Prairies, les provinces, les États et les principaux intervenants.

Photo gracieuseté de
Len Wassenaar,
Environnement Canada

Mais avant tout, le rapport soulignait l'extrême urgence de la situation dans le lac Winnipeg. Cinq ans après avoir reçu ces recommandations, le sentiment d'urgence n'a pas encore été bien saisi et aucune des recommandations formulées dans le rapport n'a été mise en œuvre dans sa totalité. Certaines n'ont même pas eu de suite.

Plusieurs facteurs pourraient justifier le manque d'intérêt pour le lac Winnipeg par rapport aux Grands Lacs de l'Est, y compris le fait qu'il ne fait pas partie des eaux transfrontières, telles que définies par le Traité des eaux limitrophes de 1909, bien que la rivière Rouge, un cours d'eau transfrontière, fournisse plus de la moitié des matières nutritives qui se retrouvent dans le lac.

Mais le gouvernement fédéral et du Manitoba ont tout de même pris certaines mesures. En effet, des investissements de plusieurs millions de dollars ont été annoncés à plusieurs reprises, y compris une injection de fonds fédéraux de l'ordre de 875 479 \$ en septembre 2010 pour des projets de nettoyage communautaires, bien que l'on soit encore loin des 40 millions de dollars recommandés il y a cinq ans. Le financement et les activités de recherche ont connu une hausse importante et quelques mesures timides ont été prises pour réduire l'intrant de matières nutritives, mais trop lentement. Les changements climatiques provoquent le réchauffement des eaux du lac et seraient vraisemblablement responsables des précipitations accrues entre le printemps et l'automne – deux facteurs qui risquent d'accélérer l'eutrophisation. Notre gouvernement fédéral a déterminé que l'eau était une question prioritaire. Le renforcement de l'AQEG et la promotion du lac Winnipeg au rang de nos autres cinq Grands Lacs devraient être les principales mesures qui sous-tendent cette priorité. **F**

¹ *Restoring the Health of Lake Winnipeg* – un rapport du Lake Winnipeg Implementation Committee

² Le rapport présente 22 recommandations. Le résumé ci-dessus (à l'exception de la recommandation portant sur l'azote et le phosphore) brosse uniquement un tableau des conseils touchant les grands thèmes directeurs.

PROJET DE LOI S-11 : UNE EAU POTABLE PLUS SÉCURITAIRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS?

Par Nancy Goucher et Merrell-Ann Phare

Le 26 mai 2010, le gouvernement fédéral déposait le projet de loi S-11, la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, au Sénat. FLOW applaudit l'intention du projet de loi, qui vise à protéger la santé et la sécurité des Premières nations par l'entremise d'un régime légal fédéral de gouvernance de l'eau potable et du traitement des eaux dans les collectivités des Premières nations. Néanmoins, les parlementaires devraient tenir compte des risques liés au projet de loi à l'égard des droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones qui n'améliorent pas forcément l'accès à l'eau potable.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable est un besoin criant pour plusieurs collectivités des Premières nations. En 2009, 48 collectivités avaient un réseau d'approvisionnement en eau potable à risque élevé. Le 31 juillet 2010, 116 collectivités des Premières nations étaient frappées d'un avis d'ébullition d'eau – un nombre relativement constant depuis de nombreuses années, malgré les efforts du Canada pour améliorer sa gestion de l'accès à l'eau potable dans ces régions.

Le gouvernement affirme que le projet de loi S-11 est la solution à ce problème, même si l'approche choisie contredit deux de ses principaux rapports, y compris le Rapport annuel de 2005 du commissaire à l'environnement et au développement durable déposé à la Chambre des communes et le Rapport de 2006 du groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations.

D'abord, le projet de loi S-11 propose de réglementer l'eau potable dans les réserves en vertu des normes provinciales, contrairement aux recommandations de son propre groupe d'experts. Non seulement les mesures réglementaires proposées ignorent les incohérences et les lacunes de la réglementation provinciale en matière d'eau potable, mais elles perpétuent ces insuffisances connues et bien documentées.

Deuxièmement, le nouveau projet de loi ne tient pas compte de la manière dont les Premières nations se conformeront aux mesures réglementaires proposées. Le commissaire à l'environnement et le groupe d'experts ont souligné la nécessité d'établir des mécanismes de développement des compétences comme une Commission sur l'eau des Premières nations, un Tribunal de l'eau des Premières nations et des dispositions équitables en matière de financement. À défaut de se pencher d'abord sur le financement requis pour la mise en œuvre efficace du projet de loi, le Canada crée des attentes et des obligations pour lui-même et pour les Premières nations. En plus d'être imprudente d'un point de vue fiscal, cette approche risque d'exacerber le problème.

Fait encore plus inquiétant, le projet de loi S-11 risque de nuire aux droits ancestraux et issus de traités. En effet, l'article 6 stipule que le projet de loi S-11 et ses règlements « auront préséance sur les accords de revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale. » L'alinéa 4(1)r reconnaît que les droits ancestraux et issus de traités pourraient être affectés. Le Canada n'a pas consulté les Premières nations pour déterminer la portée de ces impacts et pour écarter leurs inquiétudes. L'adoption d'une loi qui envisage, voire qui prévoit, affecter les droits des Premières nations sans d'abord tenir compte des inquiétudes connues des Premières nations est une violation systématique des obligations de représentant du gouvernement, sans compter qu'elle fait fi des déclarations de la Cour suprême du Canada sur la protection des droits des Premières nations en vertu du paragraphe 35(1) de la Constitution canadienne.

FLOW appelle le Sénat à considérer ces questions et à trouver des solutions avant de renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes. Nous avons la responsabilité morale et légale de nous assurer que les Premières nations ont accès à de l'eau potable sans compromettre leurs droits inhérents et constitutionnels.

LE PROJET DE RECHERCHE DU CHAMP DE GLACE COLUMBIA



Par Robert W. Sandford

Des recherches novatrices dans le domaine des glaciers et de l'hydrologie ont été entreprises dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien. En association avec Parcs Canada et l'initiative Canadian Rockies Snow and Ice, le service de glaciologie de la Commission géologique du Canada collabore au projet de recherche du champ de glace Columbia. Cette étude, dirigée par M. Mike Demuth, fournira la première analyse complète du volume de glace contenue dans le champ de glace Columbia. Les résultats de ce projet de recherche pluriannuel permettront aux décideurs de déterminer les quantités d'eau qui seront disponibles dans une région de plus en plus peuplée en étudiant un maximum de scénarios qui pourraient être provoqués par les changements climatiques.

Le principal défi pour évaluer avec précision le volume d'eau stockée dans les glaciers de la région de la Cordillère consiste à calculer le volume de ses glaciers. Contrairement aux relevés de surface, le calcul du volume exact d'un glacier est complexe en raison du caractère inconnu de sa topographie sous la glace. Puisqu'il n'existe aucun moyen simple et peu coûteux de réaliser ces calculs, l'état actuel et futur de la majorité des glaciers du Canada relève d'une estimation très approximative obtenue grâce aux meilleures données topographiques disponibles.

Au lieu de calculer le volume des 223 km² du champ de glace Columbia sous forme d'une fonction d'une surface, comme par le passé, M. Demuth et son équipe

détermineront le volume exact de glace en utilisant des géoradars et une technologie de télédétection appelée LiDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses). À l'instar du RaDAR (détection et télémétrie par radioélectricité), LiDAR fait appel à des faisceaux lumineux dans le proche infrarouge pulsés par un laser à partir d'un avion survolant la zone visée par l'étude. Cette énergie laser interagit avec les caractéristiques de la surface et, une fois dispersée, l'énergie lumineuse est renvoyée à un détecteur pour fournir une simple mesure dite du « temps de vol ». La technologie du système de positionnement global (GPS) permet de suivre la position de l'aéronef.

Une analyse approfondie des données permet d'obtenir



Le glacier Athabaska est la principale source du champ de glace Columbia. Parcs Canada estime que 2 millions de visiteurs par année gravitent vers le Parc national du Canada Jasper à la conquête de la plus accessible des principales masses glaciales du Canada.
Photo glacieuseté d'Alaskan Dude

une empreinte lumineuse du relief où l'appareil a permis de détecter les caractéristiques et la distance relative exacte qui les sépare. L'utilisation combinée de LiDAR et du géoradar devrait produire les premiers relevés véritablement précis sur la forme et l'épaisseur du champ de glace Columbia. Lorsque le volume de glace sera connu, il permettra de déterminer son équivalent en eau. Ces calculs produiront des estimations plus précises sur la manière dont certains glaciers, ainsi que le champ de glace Columbia, continueront d'exister dans divers scénarios de changements climatiques projetés.

Compte tenu de la position centrale du champ de glace Columbia, soit dans les eaux d'amont de trois des plus importants réseaux hydrographiques du pays – Athabaska, Saskatchewan-Nord et Columbia – le projet de recherche du champ de glace Columbia aura des retombées importantes qui permettront de déterminer combien d'eau sera disponible dans l'Ouest du futur.

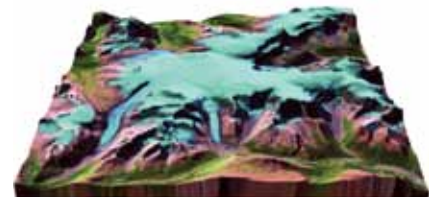
Le projet de recherche du champ de glace Columbia pourrait bien être le projet de recherche le plus important jamais entrepris dans un parc national canadien depuis la création du réseau de parcs nationaux il y a 125 ans. Une grande quantité de glace fond dans l'Ouest. En améliorant nos connaissances sur l'état actuel et futur de la glace de glacier qui sculpte les réseaux hydrologiques de l'Ouest canadien, nous comprendrons mieux les limites hydrologiques de l'Ouest sec et des capacités de peuplement futures de la région. Après tout, l'appauvrissement des réserves pétrolières et gazières ne sera pas l'ultime contrainte au développement dans les grandes plaines du Canada; ce sera la raréfaction de l'eau. **F**



RETOUR SUR AU COURANT...

Priorité 2 : Gestion des impacts des changements climatiques et production d'énergie

Priorité 7 : Développement de compétences en sciences de l'eau de classe mondiale



Le champ de glace Columbia d'après une modélisation de la Commission géologique du Canada, courtoisie de Ressources naturelles Canada

LES MEMBRES DE FLOW

Le Forum du leadership sur l'eau (FLOW) est un groupe indépendant composé de chercheurs, de spécialistes et de citoyens de partout au Canada. Ce forum vise à inciter le gouvernement à prendre des mesures pour protéger et gérer de façon responsable nos ressources en eau douce. Nous avons pour mandat de proposer des politiques efficaces, de suggérer des mesures à prendre et de faire un suivi des progrès réalisés vers une gestion durable de l'eau. Nous croyons que tous les ordres de gouvernement et l'ensemble de la société civile doivent travailler conjointement dans le cadre d'une stratégie pancanadienne pour faire face aux nombreuses menaces actuelles et futures qui mettent en péril les ressources en eau douce du pays.

Abonnez-vous pour recevoir les prochaines éditions de L'observateur des courants en visitant notre site Web au www.flowcanada.org <<http://www.flowcanada.org>>.

David R. Boyd (POLIS Project on Ecological Governance, Université de Victoria)

David est l'un des plus éminents juristes spécialistes des questions d'environnement au Canada, boursier Trudeau, professeur auxiliaire à l'Université Simon Fraser et premier agrégé du POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria.

Oliver M. Brandes (POLIS Project on Ecological Governance, Université de Victoria)

Oliver M. Brandes est directeur adjoint du Water Sustainability Project du POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria. En qualité de directeur du Water Sustainability Project, il concentre ses efforts sur les aspects institutionnels et de réforme judiciaire de la gestion durable de l'eau et agit comme conseiller stratégique pour tous les ordres de gouvernement ainsi que différentes organisations non gouvernementales.

www.poliswaterproject.org

Norm Brandson (expert-conseil en matière de politique sur l'eau et les ressources)

Norm est ingénieur et conseiller-praticien en matière d'environnement et de ressources. Il a occupé la fonction de sous-ministre au ministère de l'Environnement et agi comme sous-ministre lors de la création des ministères de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques au Manitoba.

James P. Bruce (Soil & Water Conservation Society)

Jim est le représentant canadien de la politique pour la Soil and Water Conservation Society et expert-conseil en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion de l'eau et d'atténuation des impacts des catastrophes naturelles. Il a d'abord été directeur du Centre canadien des eaux intérieures avant d'occuper le poste de sous-ministre adjoint pour la Gestion de l'environnement et l'Environnement atmosphérique. www.swcs.org

Marc Hudon, Nature Québec

Marc est directeur du programme Fleuve Saint-Laurent / Grands Lacs chez Nature Québec et président du Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rivière Saguenay. Il est aussi président du Conseil consultatif régional d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin au Québec. www.naturequebec.org

Tony Maas, WWF-Canada

Tony est le directeur de la section sur les ressources hydriques de WWF-Canada. Ses travaux l'ont amené à parcourir le Canada et la planète pour inciter des leaders du monde des affaires, des décideurs, des politiciens et des citoyens ordinaires à s'engager pour la protection et l'intendance de l'eau.

www.wwf.ca

Ralph Pentland (Canadian Water Issues Council et Rabbet Enterprises Inc.)

Ralph Pentland est président intérimaire du Canadian Water Issues Council et président de Rabbet Enterprises Inc., où il agit comme expert-conseil sur un large éventail de dossiers stratégiques liés à l'eau et à l'environnement. Il a été directeur de la planification et de la gestion des eaux au ministère de l'Environnement de 1978 à 1991.

Merrell-Ann Phare (Centre autochtone de ressources environnementales)

Merrell-Ann Phare est directrice exécutive et avocate-conseil du Centre autochtone de ressources environnementales. Elle est membre de nombreux comités consultatifs et organes de consultation, dont le Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA. www.cier.ca

Robert Sandford (Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU)

Bob Sandford est le président canadien de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU, une initiative de partenariat national qui vise à améliorer la qualité de l'eau à long terme et son accessibilité dans le contexte des changements climatiques qui affectent le Canada et le reste du monde. Bob est également le directeur du Western Watersheds Climate Research Collaborative.

www.thinkwater.ca | www.rwsandford.ca



Retourner à : Nancy Goucher
215, avenue Spadina, 4e étage
Toronto (ON) M5T 2C7



Édition : Nancy Goucher
Nous désirons remercier la Fondation Walter et Duncan Gordon et le projet Eau Bleue RBC pour leur soutien.
Traduction : Julie Roy pour alterlingua.ca